

Programme de formation



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) Spécialité « Éducateur sportif » Mention « Activités Physiques pour Tous (APT) »

Session 2022 - 2023



DESRIPTIF MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'Etat du Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) spécialité « Éducateur Sportif » - mention « Activités Physiques pour Tous (APT) ».

Le BP JEPS APT prépare aux métiers d'éducateur sportif plurivalent. À ce titre, il encadre, en garantissant tout type de public dans tous lieux d'accueil ou de pratique des activités de découverte, d'animation et d'éducation dans le champ des activités physiques et sportives ou des activités éducatives.

CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois ou à la Mission Locale

PRÉ-REQUIS

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois, ou à la Mission Locale (18-25 ans) ou à Cap Emploi
- Niveau BAC Exigé ;
- Avoir Minimum 18 ans, avec un projet professionnel axé sur l'enseignement des Activités Physiques pour Tous ;
- Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'Intérieur en cours de validité (attestation à fournir) ;
- Avoir satisfait aux tests d'exigence préalables (TEP) et aux tests de sélection (tests physiques, test écrit, entretien de motivation) ;
- Aptitudes requises : Pratique d'une activité physique, connaissance et utilisation de l'outil informatique ;
- Aptitudes professionnelles souhaitées : capacités d'adaptation et d'organisation, aisance dans l'expression écrite et orale (maîtrise de l'orthographe), qualités relationnelles et maîtrise de soi (écoute, sens du contact du dialogue) ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A

N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le BP JEPS et exercer le métier d'Edicateur Sportif option Activités Physiques pour Tous, permettant d'encadrer et d'initier à la pratique d'activités physiques dans trois domaines :

- Les activités physiques d'entretien corporel ;
- Les activités et jeux sportifs ;
- Les activités physiques en espaces naturels.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir, conduire et évaluer des projets d'animation, d'initiation ou d'apprentissage en encadrant des activités et/ou des projets collectifs ; ✓ Conduire auprès de tous publics (petite enfance, enfant, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicaps) des séances et cycle de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les 3 domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs et les activités physiques en espace naturel ; ✓ S'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...) ✓ Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet global et compte tenu des publics visés ✓ Communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure ✓ S'approprier des outils numériques pour diversifier les approches pédagogiques lors de séances d'animation sportive
---------------------------	--

DÉBOUCHÉS

- Éducateur (trice) d'activités physiques ou sportives ;
- Éducateur (trice) sportif (ve) plurivalent ;
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ;
- DE JEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DES JEPS permettant la direction d'une structure.

CONTENU DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) APT est obtenu par la capitalisation des 4 Unités Capitalisables (UC) de compétences suivantes :

Unités Capitalisables (UC)
<p>UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; • Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; • Contribuer au fonctionnement d'une structure.
<p>UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un projet d'animation ; • Conduire un projet d'animation ; • Évaluer un projet d'animation.
<p>UC 3- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Activités Physiques pour Tous »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
<p>UC 4- Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ; • Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ; • Garantir des conditions de pratique en sécurité.



PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec les activités physiques pour tous. Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation. L'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est animée par des experts. Ce sont des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier) ;
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie (alternance d'exposés et d'exercices, études de cas, utilisation des techniques audiovisuelles, mises en situation professionnelle) ;

Nos salles sont équipées de vidéoprojecteur et écran, tableau blanc, accès internet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport. Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC 4 :

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minimum de niveau IV et ont une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités physiques pour tous.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

➤ **Épreuve certificative de l'UC3 sur les deux premières familles d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » * choisie par le(la) candidat(e)****

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

- 1- Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le (la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le (la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances dont au moins trois réalisées dans une structure d'alternance pédagogique. Ce cycle porte sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours :

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

2- Seconde modalité d'évaluation sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances dont au moins trois réalisées dans une structure d'alternance pédagogique. Ce cycle porte sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

➤ **Épreuve certificative de l'UC4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e)* :**



L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation. Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :

- mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de l'organisme de formation pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

ORGANISATION ET DURÉE

SESSION 2021 : début : le 19 septembre 2022 fin : le 15 novembre 2023

TEST D'EXIGENCE PRÉALABLE : les 21 et 22 juillet 2022 (TEP)

TESTS DE SÉLECTION : le 25 et le 27 juillet 2022

DURÉE : **1 430 heures** soit 930 heures en centre et 500 heures en entreprise

HORAIRES PRÉVISIONNELS

DE FORMATION : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

RÉUNION D'INFORMATION : **5 juillet 2022 de 10h30 à 12h00 à l'Amphithéâtre**

DÉLAI D'ACCÈS : 2 mois

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature.

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A

N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



MATÉRIEL À PRÉVOIR



- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours ;
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures).

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard le **15 juillet 2022 à 11h00** :

IMS - Pôle Formation
Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

Formation financée par :	Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	Pôle Emploi 

LIEUX DE LA FORMATION

COURS THÉORIQUES ET ACTIVITÉS : Institut Martiniquais du Sport

ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :



- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON, référent handicap.

Elle se charge de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible. Ces informations sont également portées à la connaissance des formateurs qui peuvent la solliciter le cas échéant.

Des supports de formation au format électronique peuvent être également communiqués aux stagiaires sur demande.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services (voir onglet « Nous contacter »). Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

Mail : dir.formation@ims.mq

- Tatiana SÉRAPHIN 0596 38 38 18
- Arielle PYRAM 0596 38 38 12 / 0696 43 59 59
- Stéphanie SOREL 0596 38 38 19 / 0696 81 18 60

INSTITUT MARTINQUAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A

N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97

